

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 25 FEVRIER 2026 à 18 h 30 –
Mairie - salle des commissions**

N° DCA2026-02-25/01

Présents : Sandrine BUISSON, Vice-Présidente déléguée ;
Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Jacqueline ODOIX – Claire POULIN ;
Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Sandrine BUISSON) ;

Excusés : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Pierrick DUCIMETIERE – Saïda HADDOUR – Antipas TOUATAM.

Membres en exercice : quinze / Membres votants : douze

Objet : Conventionnement avec le CDG74 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E) »

Madame la Vice-Présidente déléguée fait part aux membres du conseil d'administration que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie CDG74 propose une prestation « Gestion des dossiers chômage », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.

Mme la Vice-Présidente déléguée précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation forfaitaire de 150€ par dossier présenté, puis 35€/mois ou 55€/mois (en cas d'activité réduite) si l'option pour une gestion mensuelle est souhaitée.

Eu égard à l'importance et à la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Président à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment en son article 14,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par **12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »** :

- **APPROUVE** l'adhésion au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention transmise par le CDG74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** la prévision des crédits correspondants au budget du CCAS.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 05.03.26
Publié le 05.03.26
Notifié le 05.03.26
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 26 février 2026
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

